Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260316-08032026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
08/032026

Objet de la délibération
SENTIER PIÉTONNIER « LE CÈDRE » route de la Blosserie : devis potelets en bois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
05/03/2026

Date d'affichage
05/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 12/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 10 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, OLIVRY Kelig, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas

Excusé ayant donné procuration :
M. CORBIERE Sébastien à M. DURAND Cédric
Excusée : Mme CHEDEMAIL Mathilde
Absent : M. ROBIDEL Johan
A été nommée secrétaire : Mme OLIVRY Kelig

Objet de la délibération :
SENTIER PIÉTONNIER « LE CÈDRE » route de la Blosserie : devis potelets en bois

Monsieur Le Maire informe qu'un sentier piétonnier existe déjà au lieu-dit « Le Cèdre », route de la Blosserie, mais qu'il convient de le prolonger jusqu'à l'entrée du lotissement « La Blottière » afin de permettre aux habitants de ce secteur d'accéder, en toute sécurité et à pied, à l'ensemble des équipements communaux.
L'entreprise TGF a transmis un devis d'un montant de 3 266.76 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ce nouvel aménagement piétonnier

ACCEPTE le devis de l'entreprise TGF au prix de 3 266.76 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2026
Le Maire
Yves COLAS

